

Proposition principale Programme

*Traitement des propositions d'amendement mises en dépôt
lors du Congrès national 2016 des 30 et 31 janvier.*

NOTE : Pour faciliter votre lecture, les prochaines pages sont divisées en 3 colonnes : dans la première, la plateforme votée par le congrès national en 2013 ; dans la deuxième, la proposition principale préparée par la commission politique – les modifications sont indiquées ; et dans la troisième, les propositions d'amendements soumises par les différentes instances.

*NOTE : Tout texte en **bleu** indique le contenu ajouté ou modifié ; tout texte en **rouge** indique le contenu déplacé ou supprimé.*

**3 POUR UN MEILLEUR SYSTÈME
D'ÉDUCATION ET DE FORMATION**

L'éducation au sens large – études académiques, formation professionnelle, perfectionnement – représente la clef de l'épanouissement de notre peuple et des individus qui le composent, par le développement des connaissances et des talents, le partage du savoir et l'évolution de la mémoire collective. L'éducation est aussi la clef de la prospérité et du bien-être à long terme et demeure le meilleur investissement qu'une société puisse faire en elle-même en ouvrant la porte, entre autres, à de meilleures conditions de vie et à la nécessaire innovation qui permet aux économies de se démarquer.

Fort de sa créativité reconnue internationalement, le Québec a tout ce qu'il faut pour faire partie des nations les plus instruites et les mieux formées, pour autant que nos politiques publiques soient cohérentes avec cet objectif.

En conséquence, un gouvernement d'Option nationale :

**CHAPITRE 2.2 POUR UN MEILLEUR
SYSTÈME D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION**

L'éducation au sens large – études académiques, formation professionnelle, perfectionnement – représente la clef de l'épanouissement de notre peuple et des individus qui le composent, par le développement des connaissances et des talents, le partage du savoir et l'évolution de la mémoire collective. L'éducation est aussi la clef de la prospérité et du bien-être à long terme et demeure le meilleur investissement qu'une société puisse faire en elle-même en ouvrant la porte, entre autres, à de meilleures conditions de vie et à la nécessaire innovation qui permet aux économies de se démarquer.

Fort de sa créativité reconnue internationalement, le Québec a tout ce qu'il faut pour faire partie des nations les plus instruites et les mieux formées, pour autant que nos politiques publiques soient cohérentes avec cet objectif.

En conséquence, un gouvernement d'Option nationale :

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
3.1 Instaure la gratuité scolaire de la maternelle au doctorat. Dans le cas des études collégiales et universitaires, des balises seront mises en place afin de s'assurer que ceux qui bénéficient de la gratuité scolaire contribueront ensuite à la société qui leur a permis d'acquérir leur formation et leurs compétences. Sous certaines conditions, les étudiants étrangers qui demeureront au Québec par la suite pourront bénéficier rétroactivement de ce système ;	2.2.1 Instaure la gratuité scolaire de la maternelle au doctorat. Dans le cas des études collégiales et universitaires, des balises seront mises en place afin de s'assurer que ceux qui bénéficient de la gratuité scolaire contribueront ensuite à la société qui leur a permis d'acquérir leur formation et leurs compétences. Sous certaines conditions, les étudiants étrangers qui demeureront au Québec par la suite pourront bénéficier rétroactivement de ce système ;	
3.2 Fera de la réussite scolaire une priorité nationale. Les activités parascolaires, les sports et la culture seront mis à contribution afin d'alimenter l'intérêt des étudiants pour leurs études et créer un sentiment d'appartenance et de fierté. Les budgets dédiés à l'orientation de carrière et à l'information sur les perspectives de travail seront augmentés ;	2.2.2 Fera de la réussite scolaire une priorité nationale. Les activités parascolaires, les sports et la culture seront mis à contribution afin d'alimenter l'intérêt des étudiants pour leurs études et créer un sentiment d'appartenance et de fierté. Les budgets dédiés à l'orientation de carrière et à l'information sur les perspectives de travail seront augmentés ;	
3.3 Étudiera la mise en place d'un système de stages et de placement (régime coop) pour les programmes techniques collégiaux (DEC) et d'études professionnelles (DEP), incluant une aide gouvernementale supplémentaire pour les communautés qui éprouvent des difficultés économiques ;	2.2.3 [Ancien article 3.3 supprimé]	

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
3.4 Reverra graduellement le financement des réseaux d'éducation francophone et anglophone afin qu'il corresponde davantage au poids démographique respectif de chaque groupe. Le financement des établissements privés sera également revu afin de renforcer le principe d'un réseau d'éducation universel, public et laïc au Québec ;	2.2.4 Reverra graduellement le financement des réseaux d'éducation francophone et anglophone afin qu'il corresponde davantage au poids démographique respectif de chaque groupe. Le financement des établissements privés sera également revu afin de renforcer le principe d'un réseau d'éducation universel, public et laïc au Québec ;	
3.5 Rehaussera de 16 à 18 ans, ou obtention d'un premier diplôme professionnel, l'âge de l'instruction obligatoire ;	**PROPOSITION #1 2.2.5 Rehaussera de 16 à 18 ans, ou obtention d'un premier diplôme professionnel ou secondaire , l'âge de l'instruction obligatoire ;	--AMENDEMENT 1. A) Montmorency <i>Suppression de l'article 2.2.5 :</i> Rehaussera de 16 à 18 ans, ou obtention d'un premier diplôme professionnel ou secondaire, l'âge de l'instruction obligatoire ;
3.6 Renforcera l'enseignement de l'histoire nationale et politique du Québec au secondaire et instaurera un cours obligatoire d'histoire et de politique au collégial ;	**PROPOSITION #2 2.2.6 Renforcera l'enseignement de l'histoire nationale et politique du Québec au secondaire et instaurera un cours obligatoire d'histoire et de politique au collégial ;	--AMENDEMENT 2. A) Montmorency <i>Modification de l'article 2.2.6 :</i> Renforcera l'enseignement de l'histoire nationale et politique du Québec au secondaire et y instaurera un cours obligatoire d'éducation civique ; instaurera un cours obligatoire d'histoire et de politique au collégial ;

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
3.7 Encouragera l'apprentissage d'une deuxième langue internationale au secondaire en dégageant les budgets conséquents ;	2.2.7 Encouragera l'apprentissage d'une deuxième langue internationale au secondaire en dégageant les budgets conséquents ;	
3.8 Préparera davantage les étudiants du secondaire à la vie sociale et économique par une meilleure introduction au fonctionnement du système de justice, des organismes de l'État et du monde politique, des institutions économiques, incluant les coopératives et mutuelles, et par une initiation à toutes les formes d'entrepreneuriat et d'engagement à la vie en société ;	2.2.8 Préparera davantage les étudiants du secondaire à la vie sociale et économique par une meilleure introduction au fonctionnement du système de justice, des organismes de l'État et du monde politique, des institutions économiques, incluant les coopératives et mutuelles, et par une initiation à toutes les formes d'entrepreneuriat et d'engagement à la vie en société ;	
3.9 Mettra en place un système de formation et de perfectionnement pour tout travailleur qui perdra son emploi. Afin de pouvoir faire un juste appariement entre les programmes de formation professionnelle et les moyens de les soutenir, le Québec aura repris le contrôle de la caisse d'assurance-emploi (cf. article 1.2). La caisse sera modifiée afin de couvrir les travailleurs saisonniers et des représentants des travailleurs participeront à l'élaboration de ses politiques ;	2.2.9 Mettra en place un système de formation et de perfectionnement pour tout travailleur qui perdra son emploi. Afin de pouvoir faire un juste appariement entre les programmes de formation professionnelle et les moyens de les soutenir, le Québec aura repris le contrôle de la caisse d'assurance-emploi (cf. article 1.1.3). La caisse sera modifiée afin de couvrir les travailleurs saisonniers et des représentants des travailleurs participeront à l'élaboration de ses politiques ;	

PLATEFORME 2013	PROPOSITION PRINCIPALE	PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS
3.10 Demandra aux représentants de l'éducation de créer une éthique professionnelle de l'enseignement qui sera inscrite au sein de la Loi sur l'instruction publique afin de garantir la qualité de l'enseignement au Québec ;	**PROPOSITION #3 2.2.10 Intégrera à la Loi sur l'instruction publique des principes fondamentaux assurant la qualité de l'enseignement primaire et secondaire. Ces principes incluront notamment une communication claire avec l'élève et son entourage proche, la validation de la compréhension des élèves et l'éthique professionnelle de l'enseignement ;	--AMENDEMENT 3. A) Capitale Nationale <i>Retour à l'article 3.10 en remplacement de l'article</i> 2.2.10 : Intégrera à la Loi sur l'instruction publique des principes fondamentaux assurant la qualité de l'enseignement primaire et secondaire. Ces principes incluront notamment une communication claire avec l'élève et son entourage proche, la validation de la compréhension des élèves et l'éthique professionnelle de l'enseignement ; Demandra aux représentants de l'éducation de créer une éthique professionnelle de l'enseignement qui sera inscrite au sein de la Loi sur l'instruction publique afin de garantir la qualité de l'enseignement au Québec ;
	<i>Ajout d'un article :</i> 2.2.11 Mettra sur pied un programme de formation continue encadré par le conseil régional. Ce programme, d'une durée minimale de 5 heures par an, sera offert au personnel enseignant de niveau primaire et secondaire afin de garantir la qualité et le niveau de l'enseignement au Québec ;	

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
3.11 Instauration, de la maternelle au cinquième secondaire, une période quotidienne d'éducation physique et à la santé, incluant l'apprentissage de saines habitudes alimentaires. Les installations sportives des écoles seront accessibles à la population les soirs et les fins de semaine pour en faire des foyers sociaux dans chaque communauté ;	2.2.12 Instauration, de la maternelle au cinquième secondaire, une période quotidienne d'éducation physique et à la santé, incluant l'apprentissage de saines habitudes alimentaires. Les installations sportives des écoles seront accessibles à la population les soirs et les fins de semaine pour en faire des foyers sociaux dans chaque communauté ;	
3.12 Augmentera les budgets alloués à l'alphabétisation et considérera comme priorité nationale la lutte à l'analphabétisme. La stratégie comprendra notamment un programme d'aide financière aux adultes peu alphabétisés et un financement adéquat du réseau de l'alphabétisation populaire ;	2.2.13 Augmentera les budgets alloués à l'alphabétisation et considérera comme priorité nationale la lutte à l'analphabétisme. La stratégie comprendra notamment un programme d'aide financière aux adultes peu alphabétisés et un financement adéquat du réseau de l'alphabétisation populaire ;	
3.13 Allégera les structures administratives scolaires en créant des Conseils régionaux qui regrouperont et restructureront les commissions scolaires, les agences de la santé et les conférences régionales des élus (cf. article 2.13) ;	2.2.14 Allégera les structures administratives scolaires en créant des Conseils régionaux qui regrouperont et restructureront les commissions scolaires, les agences de la santé et les conférences régionales des élus (cf. article 2.1.13) ;	

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
3.14 Offrira aux diplômés étrangers un système de reconnaissance des acquis souple et équitable.	**PROPOSITION #4 2.2.15 Offrira aux diplômés étrangers un système de reconnaissance des acquis souple et équitable.	--AMENDEMENT 4. A) Montmorency <i>Modification de l'article 2.2.15 :</i> Offrira aux diplômés étrangers un système de reconnaissance des acquis souple et équitable et améliorera l'accès aux professions réglementées pour les immigrants ;

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
5 POUR UNE LANGUE ET UNE CULTURE NATIONALES L'identité nationale du Québec passe par la reconnaissance et l'affirmation de notre culture et de notre langue. En assurer la protection et la promotion doit être un choix de société et une question de fierté. On exprime notre culture tous les jours dans tout ce que l'on fait. Nos talents font l'envie du monde entier en matière de théâtre, de cirque, de multimédia, de cinéma, de musique ou de danse, il faut donc savoir reconnaître et promouvoir cette créativité unique. Nous devons également faire perdurer ce qui définit le Québec comme peuple francophone – et de ce fait, singulier en Amérique – en renforçant l'usage de la langue française dans toutes les sphères d'activité. En conséquence, un gouvernement d'Option nationale :	CHAPITRE 2.4 POUR UNE LANGUE ET UNE CULTURE NATIONALES L'identité nationale du Québec passe par la reconnaissance et l'affirmation de notre culture et de notre langue. En assurer la protection et la promotion doit être un choix de société et une question de fierté. On exprime notre culture tous les jours dans tout ce que l'on fait. Nos talents font l'envie du monde entier en matière de théâtre, de cirque, de multimédia, de cinéma, de musique ou de danse, il faut donc savoir reconnaître et promouvoir cette créativité unique. Nous devons également faire perdurer ce qui définit le Québec comme peuple francophone – et de ce fait, singulier en Amérique – en renforçant l'usage de la langue française dans toutes les sphères d'activité. En conséquence, un gouvernement d'Option nationale :	

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
5.1 Réaffirmera le français comme seule langue officielle et commune du Québec ;	2.4.1 Réaffirmera le français comme seule langue officielle et commune du Québec ;	
5.2 Fera de la connaissance fonctionnelle du français un critère préférentiel pour immigrer au Québec, à l'exception des dossiers humanitaires, des demandes d'asile ou de compétences professionnelles exceptionnelles à combler. Dans tous les cas, s'assurera de compléter la francisation des immigrants en dégageant les budgets conséquents ;	**PROPOSITION #5 2.4.2 Fera de la connaissance fonctionnelle du français un critère préférentiel pour immigrer au Québec, à l'exception des dossiers humanitaires, des demandes d'asile ou de compétences professionnelles exceptionnelles à combler. Dans tous les cas, s'assurera de compléter la francisation des immigrants en dégageant les budgets conséquents ;	--AMENDEMENT 5. A) Montmorency <i>Modification de l'article 2.4.2 et ajout d'un article :</i> Fera de la connaissance fonctionnelle du français un critère préférentiel pour immigrer au Québec, à l'exception des dossiers humanitaires, des demandes d'asile ou de compétences professionnelles exceptionnelles à combler ; Restructurera les services et étendra les points de services en matière d'alphabétisation et de francisation et s'assurera de compléter l'alphabétisation et la francisation des immigrants en dégageant les budgets conséquents ; s'assurera également de dispenser un cours d'éducation civique destiné aux nouveaux arrivants ;
5.3 Interdira toutes formes d'écoles passerelles;	2.4.3 Interdira toutes formes d'écoles passerelles;	
5.4 Modifiera la Charte de la langue française pour l'étendre au réseau collégial;	2.4.4 Modifiera la Charte de la langue française pour l'étendre au réseau collégial;	

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
5.5 Favorisera l'intégration de l'immigration en région par le soutien d'organismes régionaux en s'inspirant, entre autres, de ce qui se fait dans la région du Lac-Saint-Jean ;	2.4.5 Favorisera l'intégration de l'immigration en région par le soutien d'organismes régionaux en s'inspirant, entre autres, de ce qui se fait dans la région du Lac-Saint-Jean ;	
5.6 Instauration d'une épreuve annuelle de français obligatoire dans les établissements collégiaux, incluant les établissements anglophones ;	2.4.6 Instauration d'une épreuve annuelle de français obligatoire dans les établissements collégiaux, incluant les établissements anglophones ;	
5.7 Étendra graduellement l'application de la Charte de la langue française à toutes les entreprises sises au Québec, à moins d'exception justifiable, et donnera à l'Office québécois de la langue française l'initiative d'enquête sur le respect du droit de travailler en français. Les seuls motifs valables pour qu'un employeur exige la connaissance d'une autre langue devraient être liés aux relations internationales ;	2.4.7 Étendra graduellement l'application de la Charte de la langue française à toutes les entreprises sises au Québec, à moins d'exception justifiable, et donnera à l'Office québécois de la langue française l'initiative d'enquête sur le respect du droit de travailler en français. Les seuls motifs valables pour qu'un employeur exige la connaissance d'une autre langue devraient être liés aux relations internationales ;	
5.8 Dégagera les budgets nécessaires afin de conserver les langues et cultures autochtones vivantes au Québec, affirmant que l'histoire et la culture du Québec sont indissociables de celles des nations autochtones ;	2.4.8 Dégagera les budgets nécessaires afin de conserver les langues et cultures autochtones vivantes au Québec, affirmant que l'histoire et la culture du Québec sont indissociables de celles des nations autochtones ;	
5.9 Mettra en place des mesures fiscales incitatives visant à développer l'offre	2.4.9 Mettra en place des mesures fiscales incitatives visant à développer l'offre	

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
culturelle québécoise par l'acquisition d'oeuvres, par l'aide à la production et à la diffusion d'événements ainsi que par l'aide à l'exportation de produits culturels québécois ;	culturelle québécoise par l'acquisition d'oeuvres, par l'aide à la production et à la diffusion d'événements ainsi que par l'aide à l'exportation de produits culturels québécois ;	

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
5.10 Débloquera des budgets supplémentaires afin d'initier davantage les élèves du primaire et du secondaire à la scène culturelle québécoise, notamment par des visites annuelles de musées et la fréquentation et création de spectacles ;	2.4.10 Débloquera des budgets supplémentaires afin d'initier davantage les élèves du primaire et du secondaire à la scène culturelle québécoise, notamment par des visites annuelles de musées et la fréquentation et création de spectacles ;	
5.11 Assurera la pérennité des institutions culturelles québécoises, notamment muséales, en consolidant leur financement public ;	2.4.11 Assurera la pérennité des institutions culturelles québécoises, notamment muséales, en consolidant leur financement public ;	
5.12 Offrira la continuité en matière d'immigration, de telle sorte que tout immigrant détenteur d'un certificat de sélection du Québec au moment de l'accession à l'indépendance sera encore reconnu comme résident permanent (ou réfugié ou autre statut). Les gens qui montrent une preuve d'existence d'un dossier d'immigration au Canada verront leur nouveau dossier québécois traité de manière prioritaire ;	2.4.12 Offrira la continuité en matière d'immigration, de telle sorte que tout immigrant détenteur de la résidence permanente et résidant au Québec au moment de l'accession à l'indépendance sera reconnu comme résident permanent. Les gens qui montrent une preuve d'existence d'un dossier d'immigration au Canada verront leur nouveau dossier québécois traité de manière prioritaire ;	
5.13 Fera des démarches auprès des fédérations sportives reconnues afin de faire accréditer des équipes du Québec lors de compétitions internationales ;	2.4.13 Fera des démarches auprès des fédérations sportives reconnues afin de faire accréditer des équipes du Québec lors de compétitions internationales ;	
5.14 Fera de Télé-Québec un diffuseur national avec le mandat prioritaire	2.4.14 Fera de Télé-Québec un diffuseur national avec le mandat prioritaire	

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
d'informer les citoyens et en assurera la diffusion sur tout le territoire québécois ;	d'informer les citoyens et en assurera la diffusion sur tout le territoire québécois ;	
5.15 Étudiera des mesures incitatives pour la valorisation de la langue française afin d'appuyer la production et la traduction du matériel de nature didactique dans les établissements post-secondaires ;	2.4.15 Étudiera des mesures incitatives pour la valorisation de la langue française afin d'appuyer la production et la traduction du matériel de nature didactique dans les établissements post-secondaires ;	
5.16 Créera l'Office national du film québécois et y intégrera les actifs québécois de l'Office national du film.	2.4.16 Créera l'Office national du film québécois et y intégrera les actifs québécois de l'Office national du film.	
		**PROPOSITION #6 Montmorency <i>Ajout d'un article au chapitre 2.4 :</i> Créera un guichet unique de services aux nouveaux arrivants en matière administrative, de francisation, de logement, d'éducation, de santé, d'emploi, accessible durant leurs trois premières années sur le territoire québécois ; s'assurera par ailleurs d'offrir des points de services locaux correspondant aux réalités régionales en matière d'immigration, notamment dans la région métropolitaine et la région de la capitale.

PLATEFORME 2013	PROPOSITION PRINCIPALE	PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS
		**PROPOSITION #7 Montmorency <i>Ajout d'un article au chapitre 2.4 :</i> Rapprochera les employeurs et les immigrants, notamment en régions, par des missions d'accès à l'emploi ainsi que des formations sur la gestion de la multiethnicité en milieu de travail pour les employeurs ; dans tous les cas, soutiendra les initiatives régionales en matière d'intégration des immigrants, en particulier en emploi.
		**PROPOSITION #8 Granby <i>Ajout d'un article au chapitre 2.4 :</i> Obligera les chercheurs des universités québécoises, y compris les professeurs, à publier leurs travaux en français et financera la traduction dans une langue au choix du chercheur une année après la publication initiale ;

**6 POUR DES INSTITUTIONS ET UN
ÉTAT MODERNES**

La perte de confiance du public à l'égard de l'État et de ses institutions doit être impérativement corrigée. Il en va des fondements mêmes de notre démocratie. La population doit se sentir bien représentée par ses élus et doit pouvoir compter sur un système qui minimise la partisanerie et place l'intérêt national au centre de l'action gouvernementale. La présence de groupes d'intérêts particuliers auprès du gouvernement doit aussi être strictement encadrée afin de ne pas ouvrir la porte à d'autres motivations que celle de bien gérer le domaine public.

En conséquence, un gouvernement d'Option nationale :

**CHAPITRE 2.5 POUR DES
INSTITUTIONS ET UN ÉTAT MODERNES**

La perte de confiance du public à l'égard de l'État et de ses institutions doit être impérativement corrigée. Il en va des fondements mêmes de notre démocratie. La population doit se sentir bien représentée par ses élus et doit pouvoir compter sur un système qui minimise la partisanerie et place l'intérêt national au centre de l'action gouvernementale. La présence de groupes d'intérêts particuliers auprès du gouvernement doit aussi être strictement encadrée afin de ne pas ouvrir la porte à d'autres motivations que celle de bien gérer le domaine public.

En conséquence, un gouvernement d'Option nationale :

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
6.1 Reverra le mode de scrutin afin d'y insérer une composante de proportionnalité ;	2.5.1 Reverra le mode de scrutin afin d'y insérer une composante de proportionnalité ;	
		**PROPOSITION #9 Beauce-Sud <i>Ajout d'un article après l'article 2.5.1 :</i> Reverra la réglementation quant aux départs de députés en cours de mandat pour que les coûts de l'élection partielle en découlant soient défrayés par le parti duquel le député démissionnaire provient sauf dans le cas où le départ est dû à une maladie grave non connue lors de son élection touchant le député, son conjoint ou sa conjointe, ou une personne à charge ;
6.2 Instaurera le financement entièrement public des partis politiques ;	**PROPOSITION #10 2.5.2 [Ancien article 6.2 supprimé]	--AMENDEMENT 10. A) Capitale Nationale <i>Retour à l'ancien article 6.2 après l'article 2.5.2 :</i> Instaurera le financement entièrement public des partis politiques ;
6.3 Restreindra l'accès des lobbys aux instances gouvernementales ;	2.5.3 Restreindra l'accès des lobbys aux instances gouvernementales ;	
6.4 Mettra sur pied une Commission de la démocratie participative dont le rôle sera	2.5.4 Mettra sur pied une Commission de la démocratie participative dont le rôle	

de proposer, tant à l'échelle nationale que locale, divers mécanismes et initiatives politiques ;	sera de proposer, tant à l'échelle nationale que locale, divers mécanismes et initiatives politiques ;	
---	--	--

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
6.5 Fera entériner davantage de nominations importantes par l'Assemblée nationale incluant, par exemple, les présidents de la Caisse de dépôt et placement, d'Hydro-Québec et de la future Banque du Québec ;	2.5.5 Fera entériner davantage de nominations importantes par l'Assemblée nationale incluant, par exemple, les présidents de la Caisse de dépôt et placement, d'Hydro-Québec et de la future Banque du Québec ;	
6.6 Créera le Conseil des communications du Québec, société d'État responsable de réglementer et superviser les communications au Québec, dont le premier mandat sera de mettre sur pied une commission indépendante qui se penchera sur la concentration des médias au Québec et formulera des recommandations au gouvernement ;	2.5.6 Créera le Conseil des communications du Québec, société d'État responsable de réglementer et superviser les communications au Québec, dont le premier mandat sera de mettre sur pied une commission indépendante qui se penchera sur la concentration des médias au Québec et formulera des recommandations au gouvernement ;	
6.7 Abolira le poste de Lieutenant-gouverneur du Québec ;	[Contenu déplacé en 1.2.1]	
		**PROPOSITION #11 Beauce-Sud <i>Ajout d'un article après l'article 2.5.7 :</i> Rendra obligatoire l'adhésion au Conseil de presse du Québec et l'adhésion à son code de déontologie à tout média écrit, radiodiffusé ou télédiffusé et toute personne intervenant dans ce média dans le cadre de la diffusion de commentaires, débats ou affaires publiques ou d'information ;

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
6.8 Fera en sorte que la population puisse en tout temps imposer à une commission parlementaire un mandat d'initiative populaire si celui-ci recueille, par le biais d'une pétition, l'appui de 5 % des électeurs inscrits ;	2.5.8 Fera en sorte que la population puisse en tout temps imposer à une commission parlementaire un mandat d'initiative populaire si celui-ci recueille, par le biais d'une pétition, l'appui de 5 % des électeurs inscrits ;	
6.9 Améliorera l'accessibilité du système de justice en rehaussant les seuils d'admissibilité à l'aide juridique et en augmentant le plafond monétaire de la Division des petites créances de la Cour du Québec ;	2.5.9 Améliorera l'accessibilité du système de justice en revoyant le barème d'admissibilité à l'aide juridique et en augmentant le plafond monétaire de la Division des petites créances de la Cour du Québec ;	
6.10 Organisera une armée qui veillera à l'intégrité du territoire. Sur le plan international, cette armée aura davantage une mission de maintien de la paix ;	[Ancien article 6.10 déplacé et bonifié en 1.2.9]	
6.11 Mettra sur pied une commission permanente et indépendante, dont le rôle sera d'analyser la dette du Québec dans la perspective de son accession à l'indépendance. Le mandat de cette commission consistera notamment à : a. effectuer la vérification comptable du stock de la dette publique du Québec ; b. déterminer la validité et précision des différentes règles comptables utilisées antérieurement par le gouvernement du Québec ;	2.5.11 Mettra sur pied une commission permanente et indépendante, dont le rôle sera d'analyser la dette du Québec dans la perspective de son accession à l'indépendance. Le mandat de cette commission consistera notamment à : a. effectuer la vérification comptable du stock de la dette publique du Québec ; b. déterminer la validité et précision des différentes règles comptables utilisées antérieurement par le gouvernement du Québec ;	

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
c. déterminer la part légitime de la dette publique du Canada que devra assumer un Québec indépendant ; d. proposer des solutions innovatrices pour rembourser la dette publique québécoise sans sacrifier le bien commun et libérer durablement le gouvernement du Québec de l'emprise des marchés financiers ;	c. déterminer la part légitime de la dette publique du Canada que devra assumer un Québec indépendant ; d. proposer des solutions innovatrices pour rembourser la dette publique québécoise sans sacrifier le bien commun et libérer durablement le gouvernement du Québec de l'emprise des marchés financiers ;	
	<i>Ajout d'un article 2.5.12 :</i> 2.5.12 Fera en sorte que tout débat télévisé ayant lieu pendant une période électorale se tienne avec la participation minimale de tous les chefs dont les partis respectifs répondent au moins à l'une des conditions suivantes : a. avoir un élu sous la bannière du parti ; b. avoir au moins 5000 membres dûment inscrits au moment du déclenchement du scrutin ; c. avoir recueilli au moins 1% des votes à la dernière élection générale.	
		**PROPOSITION #12 Montmorency <i>Ajout d'un article au chapitre 2.5 :</i> Reverra la loi électorale afin de : a. limiter la présence de pancartes en

PLATEFORME 2013	PROPOSITION PRINCIPALE	PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS
		période électorale ; b. fournir un temps d'antenne égal dans les médias publics, pour fin de promotion de leurs idées, aux partis répondant aux conditions suivantes : avoir au moins 5000 membres dûment inscrits au moment du déclenchement du scrutin ; avoir recueilli au moins 1% des votes à la dernière élection générale ; avoir des candidats se présentant dans au moins 5% des circonscriptions représentées à l'Assemblée Nationale ; c. prohiber la publication de sondages dans les 7 jours précédant un scrutin ; **PROPOSITION #13 Granby <i>Ajout d'un article au chapitre 2.5 :</i> Interdira tous les sondages électoraux pendant des élections générales ; **PROPOSITION #14 Granby <i>Ajout d'un article au chapitre 2.5 :</i> Rendra public le budget de fonctionnement des députés, de leurs locaux de circonscription et de toutes autres dépenses, y compris les allocations aux parlementaires ;

<i>PLATEFORME 2013</i>	<i>PROPOSITION PRINCIPALE</i>	<i>PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS</i>
		**PROPOSITION #15 Abitibi-Témiscamingue – Nord-du-Québec <i>Ajout d'un article au chapitre 2.5 :</i> Mettra en place un registre électronique, accessible dans Internet par tous les Québécoises et Québécois, visant la divulgation complète et transparente de toutes les dépenses faites à partir des deniers publics; **PROPOSITION #16 Montréal <i>Ajout d'un article au chapitre 2.5 :</i> Utilisera des fonds publics pour promouvoir l'accession à l'indépendance du Québec ;